

# Intéressement, participation... Oui, mais d'abord les salaires !

Le temps passe vite et nous sommes déjà en 2018 ! A l'occasion de cette nouvelle année, la Fédération FO Métaux et toute l'équipe fédérale vous présentent ainsi qu'à vos familles et pour celles et ceux qui vous sont cher-e-s, leurs vœux de santé et bonheur. Dans un premier temps, nous pouvons, et comme nous sommes dans la période des vœux, souhaiter une meilleure répartition des richesses avec en priorité des augmentations générales et individuelles pour l'ensemble des salarié-e-s. Tout en sachant qu'au-delà des vœux, c'est une revendication FO de FO Métaux et qu'elle se concrétise bien souvent dans le cadre des négociations salariales par des accords signés par vos délégués syndicaux FO dans les entreprises.

Dans le cadre des réformes voulues par le président de la République, le 6 décembre, le gouvernement a lancé une concertation avec les partenaires sociaux sur la réforme des dispositifs de participation et d'intéressement en faveur des salariés. En principe, l'objectif est de faire bénéficier un plus grand nombre de salariés du mécanisme de partage de la valeur sous forme de participation et d'intéressement ou d'un autre dispositif d'épargne salariale. Les dispositifs d'épargne salariale « devraient » donc être étendus à la majorité des salariés, y compris pour les salariés des petites et moyennes entreprises.

Le gouvernement souhaite également simplifier les dispositifs et améliorer la transparence de l'information en matière d'épargne salariale au bénéfice des entreprises et des salariés. Cette réforme devrait être intégrée au projet de loi pour la croissance et la transformation des entreprises, et devrait tenir compte des travaux de la concertation et de ceux du Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié (COPIESAS), dont la réunion est prévue ce mois-ci.

FO Métaux est favorable à une extension de ces dispositifs à l'ensemble des salariés, qui doivent effectivement bénéficier du partage de la valeur ajoutée des entreprises, à condition que ces dispositifs ne viennent pas contrecarrer les augmentations salariales négociées et conclues dans les entreprises. En effet, pour FO Métaux, ces dispositifs sont aléatoires et ne sont versés que si les entreprises font des résultats, alors que les salaires sont des ressources sûres et versées tous les mois. Nous préférons mettre en garde le gouvernement afin qu'il ne réponde pas aux chants des sirènes de certains employeurs, qui au nom de la compétitivité et de la seule logique du coût du travail, souhaitent ce genre de dispositifs au détriment des augmentations générales et individuelles.

Sur le plan économique, la situation des entreprises s'est améliorée et nous demandons à nos syndicats de continuer à revendiquer, négocier et contracter des augmentations générales et individuelles qui garantissent et augmentent le pouvoir d'achat des salarié-e-s. Pour FO Métaux, c'est un juste retour aux salarié-e-s qui contribuent, par le fruit de leur travail, à la richesse des entreprises. C'est aussi une façon de reconnaître les savoir-faire et compétences des salarié-e-s, dont les entreprises ont besoin pour relever les défis industriels. L'attractivité salariale de l'industrie est plus que jamais nécessaire pour défendre notre industrie et nos emplois.

Pour toutes ces raisons, notre revendication prioritaire demeure « augmenter le pouvoir d'achat » de l'ensemble des salarié-e-s relevant des secteurs de la Fédération. Nous les appelons à venir nous rejoindre pour renforcer nos positions en adhérant à FO Métaux !



Organe officiel de la  
Fédération confédérée FO  
de la Métallurgie

Directeur de la publication :  
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux  
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV  
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :  
01 53 94 54 00  
contact@fo-metiaux.fr